

Random 300 francs

(N° 9 — ٩٥)

SÉRIE N° 2,170

(N° 1 H — ١٥٣)

TIMBRE DU BUREAU D'ORIGINE

ADMINISTRATION DES POSTES — EGYPTIAN POST OFFICE  
RÉCÉPISSÉ DU MANDAT DE POSTE INTERNATIONAL

RECEIPT FOR FOREIGN MONEY ORDER

RICEVUTA DEL VAGLIA POSTALE INTERNAZIONALE

N° 27

de la somme de . . . . .  
for the sum of . . . . .  
della somma di . . . . . (en monnaie du pays de destination)égal à . . . . .  
equal to . . . . .  
eguale a . . . . .

L.E.

MILL.

QUARTS

payable à . . . .  
payable at . . . .  
pagabile a . . . .Pays de destination . . . . .  
Country in which payable . . . . .  
Paese di destino . . . . .Taxe perçue . . . . .  
Commission . . . . .  
Tassa riscossa . . . . .

MILL.

Le Titulaire,

N.B. — Cette formule doit être gardée par l'expéditeur. Le mandat est expédié au destinataire par les soins de l'Administration.

This form should be kept by the remitter. The money order will be sent to the payee by the Post Office.

La presente formula dev'essere conservata dallo speditore. Il vaglia è spedito al destinatario a cura dell' Amministrazione.

